



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MARS 2021

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Véronique ÖZAZMAN, Alexandra SAAS et Barbara SOULIER, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusées :

Mmes Anita DE MITRI, Nathalie RUEGGER et Isabelle WILLIMANN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING (*sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 11 février**
 - b) Environnement et infrastructures du 22 février**
 - c) Conjointe Sociale et enfance + Environnement et infrastructures + Finances du 25 février**
 - d) Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 1^{er} mars**
 - e) Culture du 8 mars**

- f) Sports du 11 mars
- g) Conjointe Finances + Sociale et enfance du 18 mars
- h) Environnement et infrastructures du 22 mars

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 23-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville**
- b) **D 24-2021 R : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-**
- c) **D 26-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce**
- d) **D 27-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates**
- e) **D 28-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**
- f) **D 30-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 75'000.- découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport**

6. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) **M 03-202 R : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates**
- b) **M 04-2021 P : Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH**

B. Résolutions

- a) **R 03-2021 P : Maintenons les cartes journalières CFF**
- b) **R 04-2021 P : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il remercie les conseillers municipaux de porter le masque durant toute la séance et d'être assez brefs dans leurs interventions. Il souhaite également la bienvenue à ceux qui les regarderaient ce soir, la séance étant diffusée sur youtube. En ce début de séance, il aimerait avoir une pensée très profonde pour leur collègue, Michel Favre, dont la maman vient de décéder. Il prie l'assemblée de faire une minute de silence. A l'issue de celle-ci, il excuse les absences de Mmes Rügger, Willimann et De Mitri.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

M. Kutner demande la correction suivante, en fin de page 5 :

'M. Théo Kutner rejoint la séance à 20H10.'

Lire :

'M. Teo Kutner rejoint la séance à 20H10.'

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 21 voix pour, sous réserve de la correction demandée.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 1^{er} avril 2021 et s'achèvera le 10 mai 2021.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Condoléances à M. Michel Favre

M. Magnin annonce que le Conseil administratif se joint au Conseil municipal pour adresser toutes ses condoléances à M. Michel Favre pour le décès de sa maman.

3.2 Port du masque

M. Magnin informe qu'il y a eu une vaste campagne sur internet et sur les mails concernant le port du masque. A la demande de certains conseillers municipaux, les pratiques en vigueur, édictées par le Conseil Fédéral, mais également les pratiques adoptées au sein de ce Conseil ont été rappelées. Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments municipaux, sauf s'il existe des certificats médicaux. Il remercie les personnes qui ont un certificat médical de le leur avoir présenté, daté du jour. S'ils ne peuvent pas certifier la validité des médecins, ils font suffisamment confiance aux personnes concernées pour que ces certificats médicaux soient signés par les bonnes autorités. Raison pour laquelle il demande à l'assemblée d'accepter les personnes au bénéfice de ces certificats, en espérant que chacun d'entre eux se sente protégé.

3.3 Affaire opposant la Commune à l'entreprise Latitude 122

M. Magnin annonce qu'en ce qui concerne l'Affaire opposant la Commune à l'entreprise Latitude 122, un arrangement a été trouvé. Cet arrangement n'est peut-être à satisfaction de personne, mais il s'agit tout de même d'un arrangement. Cette histoire conforte la Commune dans le fait qu'elle ne conseillerait pas cette entreprise, ce qui était déjà le cas avant et que malheureusement, l'attitude de cette entreprise a encore démontré. Mais l'arrangement est fait et l'Affaire est close à ce jour.

3.4 Voyage à Sangiorgiu – Jeûne genevois

Concernant le voyage à Sangiorgiu qui devrait avoir lieu au Jeûne genevois, en espérant bien

évidemment qu'il puisse se tenir, **M. Magnin** invite les conseillers municipaux à se préinscrire, afin de connaître le plus exactement possible le nombre de personnes concernées et de pouvoir effectuer les réservations nécessaires aussi bien auprès des autorités de Sangiorgiu, des prestataires pour organiser ce voyage, que de l'association Sangiorgiu.

3.5 Déménagement du Jardin d'enfants Les Abeilles

M. Magnin confirme le déménagement, cet été, du Jardin d'enfants Les Abeilles. Ce dernier s'installera dans les locaux de l'école Champ-Joly CE, puisque ce bâtiment ne verra pas d'élèves à la rentrée 2021-2022, les effectifs étant toujours en baisse.

3.6 Engagements au sein de la crèche Zinzolin

M. Magnin informe que les engagements pour la crèche Zinzolin sont pratiquement à bout touchant et que cette dernière ouvrira dans les délais prévus.

3.7 Plans de protection

M. Magnin annonce que les plans de protection sont toujours aussi stricts dans les institutions de la petite enfance. Il y a une recrudescence de la pandémie, dont il leur parlera lorsqu'il abordera le sujet des ressources humaines.

3.8 Sortie de l'association Accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (Afjgso)

M. Magnin informe que la Commune a décidé de sortir de l'Afjgso. Suite notamment à la votation sur le salaire minimum, vue la baisse fréquente ces dernières années du nombre d'accueillants familiaux sur leur Commune, le Conseil administratif a, en effet, décidé de sortir de l'association Afjgso pour la rentrée prochaine. La Commune ne comptait plus qu'1,6 accueillante et que les frais devenaient extrêmement lourds par rapport à la prestation qu'elle pouvait assurer.

3.9 Bâtiment de Champ-Joly CE

M. Magnin annonce que le bâtiment de Champ-Joly CE va être libéré, vue la baisse des effectifs, ce qui va permettre non seulement aux Abeilles, mais également au Japlo d'utiliser ces locaux pendant le temps de construction sur le projet Paroisse.

3.10 Fête des promotions

M. Magnin informe que la Fête des promotions est en cours d'organisation, avec différents scénarios. Pour l'instant, la Commune maintient ces promotions, mais avec un minimum de personnes ; cette manifestation sera uniquement consacrée aux enfants. Il doit encore discuter des scénarios avec leur mandataire en fonction des préconisations du Conseil fédéral, mais pour l'instant, l'organisation de ces promotions est maintenue, de même que pour la Fête des 8P.

3.11 Centre aéré d'été

M. Magnin annonce que les inscriptions pour le Centre aéré d'été sont en cours. Il aura lieu une nouvelle fois à la buvette des Cherpines. La décision de ne pas revenir à La Galette a été prise en raison des travaux du tram qui auront lieu en même temps sur la route de Base et toutes les perturbations qu'ils peuvent provoquer.

3.12 Permanence Impôts

M. Magnin informe que la Permanence Impôts est complète. Au total, 136 foyers ont pu bénéficier de la prestation.

3.13 Journée des droits de la Femme

M. Magnin annonce que la Commune, n'ayant pu organiser une manifestation pour la Journée des droits de la Femme, le 8 mars 2021, s'est adressée au Locados pour réaliser des podcasts par les filles et les femmes du Locados. Ces podcasts, portant sur la thématique des femmes, ont été diffusés par le Service de l'action sociale et de la jeunesse et peuvent être retrouvés sur le site du Locados. Ces jeunes femmes ont fait un magnifique travail agrémenté d'interviews, dont ceux de deux personnes qui se trouvent autour de cet hémicycle.

3.14 Projet Engage.ch

M. Magnin informe que le projet Engage.ch continue. Ce projet est celui des jeunes des trois communes, à savoir Bardonnex, Perly et Plan-les-Ouates. La Commune a sélectionné cinq projets à réaliser parmi les quarante soumis par ces jeunes. Les auteurs de ces projets ont été invités à venir découvrir ce qui se fait d'ores et déjà sur la Commune.

3.15 Plan de solidarité

M. Magnin annonce que le plan de solidarité continue. Pour Pâques, les bénévoles de l'Atelier d'alimentation préparent un repas spécial qui sera livré aux personnes qui participent habituellement à cet atelier.

3.16 Récolte solidaire en faveur de la Farce

M. Magnin informe qu'en cette année plus difficile, deux journées de récolte solidaire en faveur de la Farce (épicerie gratuite pour les étudiants, située à Champ-Ravy) ont été ajoutées les 14 et 17 avril 2021.

3.17 Visites des 7P

M. Magnin annonce que les visites des 7P à la Mairie sont relancées. Ces visites se feront classe par classe.

3.18 Aide d'urgence Covid

M. Magnin informe que le Conseil administratif a validé les critères permettant de toucher l'aide d'urgence Covid dans le cadre de l'enveloppe de CHF 200'000.- que le Conseil municipal a voté au budget. Ceci, aussi bien au niveau social, culturel, que sportif ou économique. Actuellement, cinq dossiers ont été remis. Au niveau économique, plus de vingt entreprises ont pris contact pour des renseignements et sur ces vingt entreprises, une dizaine ont annoncé qu'ils n'en avaient pas besoin, mais qu'elles remerciaient la Commune de sa démarche et de son aide en cette période difficile.

3.19 Ressources humaines

Dans le cadre des ressources humaines, **M. Magnin** annonce que depuis le début de la semaine, trois personnes ont été déclarées positives au Covid et trois personnes sont en quarantaine, dont une personne au Service de la petite enfance et deux personnes à l'accueil. Ils espèrent que les mesures qui ont été prises, notamment le télétravail et le tournus établis, permettent de continuer à faire fonctionner l'administration à satisfaction.

3.20 Célébration des noces d'or

M. Magnin informe que la célébration des noces d'or aura lieu le 14 avril 2021, dans la salle communale. Les gens seront bien placés à distance.

3.21 Service culturel – annulation des événements

M. Magnin annonce que le Service culturel continue malheureusement d'annuler les événements prévus.

3.22 Week-end musical

M. Magnin informe que le week-end musical a quand même eu lieu, avec plus de quarante enfants. Des dispositions spéciales ont été prises ; les répétitions se sont faites à la maison, suivies d'une coordination pour le concert final. Pour ce concert final, les élèves sont venus à tour de rôle sur scène et il n'y a pas eu de public. L'événement était filmé en direct sur youtube, afin que les parents puissent y assister. Aucun parent n'était convié dans la salle. Quarante musiciens, c'est autant, voire plus que les années précédentes.

3.23 Exposition '*Portrait du sport*' d'Elisa Larvego

M. Magnin informe que l'exposition de photographies, '*Portrait du sport*', d'Elisa Larvego, qui devait se tenir à La Julienne, a été installée en plein air, juste devant la Mairie.

3.24 Festival de la Cour des Contes

M. Magnin annonce que le festival de la Cour des Contes, qui doit avoir lieu début mai 2021, sera adapté afin qu'il puisse se tenir, avec les normes en vigueur, soit avec des choses à l'extérieur, soit avec des jauges moins grandes.

3.25 Café julienne

Concernant le Café julienne, **M. Magnin** informe que celui-ci est toujours ouvert. Il propose une dizaine de plats à emporter à midi. Ce n'est pas encore un système économiquement viable, c'est pourquoi il encourage les conseillers municipaux à penser à eux, comme à tous les autres restaurateurs qui font du take away.

3.26 Fresque sur la route des Chevaliers-de-Malte

M. Magnin annonce que la fresque sur la route des Chevaliers-de Malte, dont des morceaux de détachaient, a été réparée à satisfaction.

3.27 Mesures Covid au niveau du sport

En ce qui concerne les mesures Covid au niveau du sport, **Mme Monbaron** annonce qu'il n'y a pas de changement par rapport aux annonces du Conseil fédéral. Par contre, les championnats de football pour les moins de 20 ans ont repris le week-end des 20 et 21 mars 2021. Le Centre sportif des Cherpines reste fermé au public. La Commune a malheureusement dû racheter des chaînes et des cadenas supplémentaires pour les buts. Effectivement, ceux-ci étaient retournés et attachés d'un seul côté et des gens forçaient sur ces attaches pour les tourner, ce qui les abîme. Leur enchaînement aux barrières a donc dû être renforcé.

3.28 Tir à l'arc

Mme Monbaron informe que pour le terrain de tir à l'arc qui se trouve derrière le cimetière, une autorisation de construire a été déposée en vue de l'aménagement d'un abri couvert entre les deux containers et l'ajout d'un container pour le stockage du matériel.

3.29 Manifestation Plan-les Bouge

Concernant Plan-les-Bouge, **Mme Monbaron** annonce qu'il n'est pas prévu, pour l'instant, d'organiser la manifestation sous sa forme habituelle. Des réflexions sont en cours sur le format de cet événement, mais en raison du succès qu'il rencontre et du nombre de personnes que cela attire, il y a de fortes chances pour que cette manifestation soit à nouveau annulée cette année.

3.30 Sport'Ouvertes

Mme Monbaron informe que le Secteur sport travaille sur l'organisation de la manifestation Sport'Ouvertes, en espérant que celle-ci pourra être maintenue. Un point de situation sera effectué dans un mois.

3.31 Sport pour tous

Mme Monbaron annonce que les activités de sport libre pour tous auront lieu cette année, dans le respect des mesures sanitaires. Au programme : Urban Training, '*Je cours pour ma forme*' et du yoga en plein air. Toutes les dates et les détails se trouvent sur le site internet de la Commune.

3.32 Incivilités

Mme Monbaron informe que la Commune a dénombré six incivilités au mois de février 2021, dont un accident non annoncé, deux incivilités concernant des déchets et trois tags.

3.33 Contrats locaux de sécurité et contrôles de la circulation

Mme Monbaron annonce que deux contrats locaux de sécurité ont été planifiés et effectués. Des patrouilles mixtes ; agents de la police municipale et agents de la police cantonale, ont principalement été effectuées sur le centre de la Commune. Il y a également eu deux contrôles de circulation à la route de la Galaise, réalisés avec la police cantonale, lors desquels très peu d'infractions ont été relevées.

3.34 Respect des mesures sanitaires

En ce qui concerne les mesures sanitaires, **Mme Monbaron** annonce que divers contrôles ont été effectués concernant des regroupements de personnes et le port du masque. En général, ces mesures sont bien respectées sur le territoire de leur Commune.

3.35 Cambriolages

Mme Monbaron informe que la Commune a dénombré cinq cambriolages au mois de février 2021, contre six en février 2020.

3.36 Intempéries

Mme Monbaron annonce que suite aux intempéries qui ont mis à mal la toiture du bâtiment situé derrière l'abribus de la Mairie, les pompiers ont installé des barrières de chantier, afin de sécuriser le périmètre. Ces barrières devraient disparaître très prochainement quand les travaux de renfort du toit seront entrepris ces prochains jours. Ceux-ci seront de courte durée.

3.37 Prévention escroquerie

Mme Monbaron informe qu'un courrier a été adressé à tous les habitants de plus de 55 ans pour attirer leur attention sur une tentative d'escroquerie qui se déroule actuellement. En effet, la police cantonale a informé la Commune sur le fait que des individus prennent contact avec des citoyens, majoritairement en âge de la retraite, en se faisant passer pour des employés de l'Administration fiscale cantonale. Ils demandent généralement différents renseignements personnels, informent d'un soi-disant surplus de paiement de la part de l'AVS et menacent les citoyens de devoir payer des amendes dans le cas d'un non-suivi de leur requête. Ce courrier avait pour but, non pas d'effrayer les gens, mais bien de leur rappeler que les administrations, les banques ou les assurances ne demandent jamais de renseignements par téléphone ou par mails, mais qu'elles formulent leur requête par courrier. Et qu'il est primordial de ne fournir aucune information sur sa situation personnelle, ses comptes bancaires et surtout, de ne jamais donner d'argent. Il en est de même pour les personnes qui viennent démarcher à domicile ou qui se prétendent être des membres éloignés de la famille. En cas de mise en situation, les personnes concernées sont priées d'appeler immédiatement le 117.

3.38 PLQ Arare-Dessous

Dans le cadre du PLQ d'Arare-Dessous, **Mme Monbaron** annonce qu'il y a eu trois séances de concertation réunissant les habitants, les collaborateurs du Canton et de la Commune en charge de l'aménagement du territoire, ainsi que le promoteur et ses mandataires. Ces derniers vérifieront les thématiques soulevées lors des ateliers pour faire évoluer leur projet. Celui-ci sera ensuite transformé en plan localisé de quartier d'ici l'été, afin d'être prêt pour une enquête publique à l'automne. Auparavant, une séance de restitution de toute la concertation devrait se dérouler en septembre 2021. La Commune est associée à ces démarches et vérifiera la bonne prise en considération des interventions des habitants. Ils auront l'occasion d'étudier ce dossier plus à fond en commission.

3.39 Appel à projet coopératives au Rolliet

Mme Monbaron informe que suite à l'audition, le 5 mars dernier, des quatre coopératives retenues pour le second tour, le comité d'évaluation s'est réuni le 12 mars 2021, afin de juger les quatre projets transmis par les candidats. La Commune se félicite des auditions et des rendus transmis qui montrent une réelle implication et professionnalisation, ainsi qu'un remarquable travail des coopératives, pour aboutir à quatre projets d'une diversité intéressante avec, chacun, des qualités et des défauts. Pour noter les différents projets, le comité d'évaluation s'est appuyé sur les critères établis dans le cahier des charges, ainsi que sur les rapports des experts mandatés. Le projet Sol'Aire des coopératives Harmonie et Equilibre a été jugé à l'unanimité comme le meilleur au regard de ces critères préétablis. La coopérative Arpège a, suite à cette décision, transmis un courrier au Conseil administratif et au Conseil municipal, faisant part de son désaccord sur plusieurs points. Les conseillers municipaux ont reçu en copie le courrier et la réponse du Conseil administratif qui rappelle que les points évoqués par la coopérative Arpège ont déjà été soulevés lors du premier tour par la Commune elle-même et que les décisions qui ont suivi ont été prises à l'unanimité par le comité d'évaluation. Le rapport final du comité d'évaluation sera transmis aux candidats d'ici la fin de la semaine et le détail leur en sera donné lors de la prochaine commission Aménagement.

3.40 Les Sciers

En ce qui concerne Les Sciers, **Mme Monbaron** annonce que les livraisons des logements se poursuivent avec la livraison du bâtiment K, comprenant 21 PPE et du bâtiment G3, constitué de 15 locatifs HM et HLM. La CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) a déjà livré 104 logements LUP, HM et ZDloc et la SI Natacha, 40 logements LUP et 44 PPE, soit un total de 224 logements qui ont déjà été livrés, représentant environ 500 habitants.

3.41 Arborisation du Parc Ravy

M. Rodriguez informe qu'un nouvel arbre a surgit de terre dans le cadre de l'arborisation du Parc Ravy. Il s'agit d'un cèdre de 9 mètres de hauteur et pesant près de 7 tonnes, dont la plantation a nécessité des machines de levage peu conventionnelles.

3.42 Replantation de celtis dans le prolongement du Mail 2000

M. Rodriguez annonce que 11 celtis, qui avaient été sauvés lors des travaux d'aménagement du parking du Vélodrome en 2010 et gardés en jauge pendant toutes ces années, seront replantés prochainement dans le prolongement du Mail 2000.

3.43 Déchets – statistiques provisoires pour 2020

M. Rodriguez informe que les statistiques provisoires pour l'année 2020 concernant les déchets montrent que le taux de recyclage a augmenté de 54.2% à 54.8%, ce qui est une bonne chose. Toutefois, une hausse des déchets incinérables a été constatée, laquelle s'explique certainement

par la période de confinement du COVID-19 avec une population plus présente à son domicile. Il reviendra dans quelques semaines avec une analyse et des statistiques définitives.

3.44 Réponse à la question posée par M. Tinguely lors du Conseil municipal du mois de février 2021, concernant l'ancienne fontaine de la promenade tordue

A M. Tinguely qui demandait ce qu'était devenue l'ancienne fontaine de la promenade tordue, qui a été remplacée, **M. Rodriguez** explique que le goulot de cette fontaine avait été arraché et que la colonne, ainsi que le bassin en pierre, étaient fissurés à plusieurs endroits. Il n'a donc malheureusement pas été possible de récupérer le bassin même pour y faire des plantations comme cela était initialement prévu.

3.45 Réponse à la question posée par M. Kutner lors du Conseil municipal du mois de février 2021, concernant le fonds d'aide à la mobilité et les formulaires qui ne peuvent être envoyés que par courrier postal

M. Rodriguez explique que l'administration communale est en train d'élaborer un formulaire en ligne pour ces aides financières. Elle va également donner la possibilité de modifier le formulaire PDF pour pouvoir l'envoyer par courrier électronique.

3.46 Réponse à la question posée par M. Lenoir lors du Conseil municipal du mois de février, concernant la recrudescence des déchets dans l'espace public

A M. Lenoir si souhaitait savoir si le nettoyage de l'espace public se faisait moins fréquemment en raison du Covid, **M. Rodriguez** répond que les interventions de nettoyage des espaces publics n'ont jamais cessé, ni diminué durant la pandémie. Ces constats ont peut-être été faits après un épisode de bise, ce qui a pour effet de disperser en très peu de temps les déchets sauvages jusque dans les haies et les parcs. Il faut généralement plus de temps pour ramasser manuellement les déchets dans ces espaces qui ne sont pas encore tondus en période hivernale. La Mairie n'a pas constaté une augmentation des déchets dans les espaces publics durant cette période.

3.47 Réponse à la question posée par M. Haas lors du Conseil municipal du mois de décembre 2020, concernant une demande de miroir à la sortie de la ruelle du Hornuss

Concernant une demande de miroir à la sortie de la ruelle du Hornuss sur la route de Saint-Julien, qui aurait été refusée, **M. Rodriguez** informe qu'après consultation auprès des Services, il n'y a pas eu de demande déposée. Les véhicules qui sont en infraction et qui stationnent devant le restaurant de sushis sont verbalisés.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à g)

a) Sports du 11 février (annexe a)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Environnement et infrastructures du 22 février (annexe b)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Conjointe Sociale et enfance + Environnement et infrastructures + Finances du 25 février (annexe c)

Mme Ferri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

- d) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 1^{er} mars** (annexe d)
M. Epenoy donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) **Culture du 8 mars** (annexe e)
M. Lenoir donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) **Sports du 11 mars** (annexe f)
Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) **Conjointe Finances + Sociale et enfance du 18 mars** (annexe g)
Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) **Environnement et infrastructures du 22 mars**
Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

- a) **D 23-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 23-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 9 février 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 22 février 2021, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, laquelle a également émis, dans sa séance du 18 mars 2021, un préavis favorable à l'unanimité.

M. **Rodriguez** revient sur une question posée par M. Lenoir lors de la séance de commission, lequel souhaitait connaître la provenance des abribus, pour savoir s'ils étaient fabriqués à l'étranger ou pas. Renseignements pris, ils ne sont pas faits à l'étranger ; ils sont fabriqués à Stans, dans le canton de Nidwald.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 23-2021 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

- b) **D 24-2021 R : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 24-2020 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 9 février 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 1^{er} mars 2021, a préavisé favorablement, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 24-2021 R par 22 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président a pris part au vote.

c) **D 26-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 26-2021 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle qu'en 2017, le Conseil administratif a déposé un crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue. Ce crédit d'engagement avait été refusé par l'ensemble du Conseil municipal, estimant qu'il était trop onéreux. Le Conseil administratif revient, maintenant, avec un crédit d'étude pour réaliser un réaménagement de cette Promenade Tordue, afin de fluidifier les différents flux, à savoir les cyclistes et les piétons, ce qui permet également de continuer la réalisation de cette colonne vertébrale qui part de la route de Base, qui passe par le Mail 2000, le Mail, ensuite, la Promenade Tordue et qui permettra, plus tard, d'aller jusqu'au Bachet et même de monter jusqu'aux Sciers. Il y aura ainsi une colonne vertébrale pour la mobilité douce sur l'ensemble de la Commune. Il s'agit donc ici d'un crédit d'étude de CHF 32'000.- qui permettra d'obtenir différentes variantes, pour permettre de réaménager en tenant compte de l'environnement qu'il y a sur cet espace. L'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) sera également sollicitée pour voir si les différents aménagements qui seront proposés, seront de facture à pouvoir être utilisés par les personnes à mobilité réduite.

Le Président annonce que le Bureau du 11 mars 2021 préconise un renvoi en commissions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renvoi de cet objet en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 26-2021 P en commission Infrastructure, ainsi qu'en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 27-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 27-2021 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique qu'il s'agit d'un crédit d'engagement pour un entretien exceptionnel de l'école de Champ-Joly CM, laquelle a été inaugurée il y a de cela déjà 20 ans. Il s'agit d'un entretien pour une usure naturelle. Il faut savoir que l'école souffre de la manière dont elle est disposée, à savoir qu'elle est face aux aléas climatiques du sud-ouest et donc entre le chaud et le froid, la peinture de ce côté-là tend à se ternir. Ce qui peut devenir plus embêtant par la suite, c'est la serrurerie qui peut se détériorer. Le deuxième gros poste, est le remplacement des stores. Ceux-ci commencent à être de plus en plus usés et la Commune est contrainte de devoir en

changer régulièrement. Pour cette raison, il est prévu de revoir l'ensemble de ces stores. La totalité de ces travaux s'élève à CHF 370'000.-.

Le Président annonce que le Bureau du 11 mars 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 27-2021 P en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 28-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 28-2021 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité. (*Ndlr : le Président prend part à ce vote*).

Mme Monbaron rappelle qu'en 2017, un concours paysagiste avait été lancé sur le périmètre des Sciers, lequel proposait la réalisation d'un espace à destination de jardins potagers qui se situeraient tout près de l'école du Sapay. Ces jardins seraient à destination de l'entier des habitants du quartier. Il ne s'agirait pas de jardins familiaux, mais d'espaces potagers partagés. Ce projet avait séduit l'ensemble des propriétaires du périmètre. La parcelle en question appartenant à divers propriétaires du périmètre, mais pas la Commune, ceux-ci ont convenu de la mettre à disposition de la Commune. Et pour cela, il s'agit de réaliser une servitude à destination de jardins potagers en faveur de la Commune. Cette dernière serait donc appelée, par la suite, à trouver une coopérative ou une association qui se chargerait de la gestion de ce lieu. Les conseillers municipaux trouveront, dans la délibération et dans l'exposé des motifs, un extrait du texte de la servitude, avec des détails de qui paie l'entretien, de qui fait respecter, à qui est-ce opposable, etc. La volonté est de faire une convention annexe pour rentrer plus en détails sur les critères d'attribution, sur des réservations de surfaces qui pourraient être faites pour la crèche ou pour les élèves de l'école du Sapay, de prévoir qu'il n'y aura pas de constructions qui vont s'ériger sur ces parcelles, qu'il n'y aura pas d'animaux qui seront tolérés, comment cela va se passer pour le compost, etc. Ce sont des détails assez précis et elle propose de renvoyer cet objet en commission, afin qu'ils puissent l'étudier comme il faut.

Le Président annonce que le Bureau du 11 mars 2021 préconise également un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 28-2021 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers, par 22 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président a pris part au vote.

f) **D 30-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 75'000.- découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 30-2021 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que la création d'un Service des sports a été proposée par le Conseil administratif en automne, lors de l'étude du budget et que lors des discussions qui ont suivi, le Conseil municipal a souhaité étoffer un peu plus ce Service, afin d'apporter une réelle plus-value à la population et notamment aux associations communales, reconnaissant qu'elles font un travail tout à fait remarquable, mais qu'elles ont parfois de la peine avec les tâches administratives qui leur incombent ou qu'elles sont en méconnaissance des soutiens qu'elles pourraient obtenir. Les conseillers municipaux ont donc souhaité avoir plus d'informations sur la création de ce Service. Ce sont des informations qui ont été transmises à la commission Sports durant deux séances et suite à des discussions assez nourries, mais très intéressantes, cette dernière a pu aboutir sur une décision qui a été unanime, d'ajouter un poste supplémentaire de délégué au sport associatif et à la promotion du sport à 80 %. Dès lors que ce poste n'était pas prévu au budget 2021, la présente délibération vise à entériner la création de ce poste et à ouvrir le crédit y relatif. D'un point de vue opérationnel et comme cela a été expliqué en commission des finances, l'offre de service a déjà été publiée dans la presse car cela prend un certain temps. L'idée était de pouvoir déjà recevoir des dossiers de candidature et d'avoir le temps de les traiter pendant que le Conseil municipal allait se plonger sur cette délibération, sachant que la procédure peut être interrompre à tout moment. Concernant les autres postes qui seront rattachés au Service des sports dès le 1^{er} avril 2021, ceux-ci seront occupés par les collaborateurs qui étaient déjà en charge du sport lorsque celui-ci était un Secteur qui dépendait du Service des espaces verts. Et ce nouveau Service des sports sera sous la direction de M. Etemad qui est actuellement responsable du Secteur sports.

Le Président annonce que le Bureau du 11 mars 2021 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 30-2021 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motions**

a) **M 03-2021 R : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que cette motion M 03-2021 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 9 février 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 18 mars 2021, un préavis défavorable par 6 refus et 3 voix pour, ainsi qu'en commission Finances, laquelle a également préavisé défavorablement, dans sa séance du 18 mars 2021, par 5 refus et 4 voix pour.

M. Solari fait la déclaration suivante :

*‘ Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,*

Nous sommes en plein brouillard, les repères connus peinent à structurer l'indispensable sérénité du chemin qui va vers l'avant. Les coups d'œil dans le rétroviseur, souvent nostalgiques, sont encore trop nombreux. La situation Covid nous a plongé dans un océan d'incertitude et, disons-le, pas mal de confusion (on en a la preuve ce soir).

Dans ce marasme, quelques îlots de certitude devraient éclairer notre horizon. La proximité, le local, en est un. Un îlot point animé par l'esprit d'aide, mais plutôt par cette envie d'œuvrer pour créer, ce qui est le propre de l'humain, ici de l'activité, de la richesse, dans le respect de notre environnement, d'une forme d'équité et d'une éthique, véritables piliers pour un investissement durable. Cette motion en est l'expression.

Aller au-delà de la nécessaire perspective d'aide pour créer des synergies fécondes entre tous les acteurs et actrices de la vie locale. Encourager les actions de proximité, soutenir le système d'échanges locaux, favoriser l'écosystème local par la promotion et la connaissance du tissu local. Ces intentions sont partagées par le Conseil administratif dans le cadre du programme de législature 2020-2025 (vous pouvez le lire dans la belle plaquette que nous avons reçue).

Inciter, faire connaître, dynamiser pour créer du lien social, de la richesse locale et son corollaire ; le retour fiscal. Et être prêt à saisir l'opportunité pour un changement de paradigme. L'Histoire nous dit qu'après toute phase pandémique, la société change structurellement. Ne perdons pas de temps ! Soyons prêts à relever ce défi lorsque 'la normalité' pointera son nez. L'hypothèse d'un contre-coup euphorique initial allié à un peu plus de disponibilité économique n'est pas à exclure. Soyons prêts à proposer des alternatives aux chemins connus à ce jour. Proposons activement le possible recours à la proximité et au système d'échange court.

Cette motion, tout du moins son intention première, est une opportunité à saisir, pour tenter de s'ouvrir à de nouveaux horizons dans un temps bref. Il y a urgence. Nous vous encourageons donc, malgré les quelques réticences entendues, relevant de malentendus aujourd'hui dissipés, à soutenir cette motion et son intention première. Si toutefois les membres du Conseil municipal devaient refuser cette motion, nous reviendrons, lors du prochain Conseil municipal, avec une motion dont l'intention sera de promouvoir et faire découvrir la richesse du tissu économique local et de permettre à la population d'aller à la rencontre, de découvrir et de tisser des liens avec les acteurs et actrices de la vie économique de notre Ville. Merci !'.

A l'issue de cette déclaration, **le Président** le remercie de cette vibrante et très belle plaidoirie pour cette motion.

M. Favre le remercie également M. Solari pour cette vigoureuse intervention qui mentionne fortement son désir de faire du bien dans ce cadre-là. Cela a été discuté en commission de manière très ouverte, avec les arguments des uns et des autres qui leur ont permis de comprendre que quelque chose peut se passer. Dans la forme actuelle de cette proposition, une majorité a estimé que ce n'était par la bonne formule. Plusieurs communes ont tenté des formules qui ne sont pas plus prépondérantes les unes que les autres, mais il y en a des meilleures que d'autres. Il avait été demandé de pouvoir rediscuter ensemble de cette motion, ce qui avait été obtenu. Cela peut prendre un mois de plus, mais le but de l'action est compris par tous et il espère que tous ensemble, ils parviendront à un accord convenable.

M. Magnin rappelle que cette motion a été discutée dans deux commissions ; la commission Sociale et la commission Finances, qui se sont positionnées par rapport à ce texte. Et comme il a pu le dire abondamment pendant ces commissions, cette motion-là, telle que présentée et sur l'expérience qui a été faite dans différentes communes est, à son avis, vouée à l'échec. Le système de bons peut être efficace dans certains cas, avec des critères bien déterminés. M. Solari a annoncé que si cette motion était refusée, ils reviendraient avec une motion qui permettrait de connaître le tissu économique local, ce qu'il approuve totalement.

M. Seydoux confirme que le sujet a été discuté à plusieurs reprises. Au cours de ces discussions, un certain nombre de choses sont apparues. Il a été plus ou moins expliqué et démontré que l'idée des bons, à l'heure actuelle, n'était pas la bonne solution. De plus, le Conseil municipal a voté un budget de CHF 200'000.- d'aide Covid, lequel est actuellement en consultation pour appel à recevoir ces aides auprès des entreprises. Ils auront donc peut-être une meilleure image, dans les semaines qui viennent, de la réalité économique et des besoins des entreprises de la Commune et ils se réjouissent d'avoir le résultat pour éventuellement augmenter ce montant. Il y a donc là, déjà une réponse de la Commune par rapport à cette problématique. L'autre élément qui leur est apparu, mais qui ne fait pas partie de la motion, était de soulager les habitants et les habitantes de cette Commune qui ont aussi souffert et qui souffrent encore de cette pandémie, par la distribution de bons d'une valeur estimée entre CHF 20.- à CHF 30.-, ce qui est un peu dérisoire. Donc même si cela coûte CHF 300'000.- à la Commune, l'impact pour la population est limité. Et puis, il a entendu avec beaucoup de plaisir de la part de M. Solari, l'intention d'encourager les gens à aller voir les commerces locaux, enfin de créer ce lien entre les artisans, les commerçants et les habitants de la Commune, ce qui est extrêmement louable. Mais là non plus cette motion ne répond malheureusement pas à ces objectifs, parce qu'évidemment, avec un bon de CHF 20.- à CHF 30.-, les gens iront automatiquement dans des magasins qu'ils connaissent déjà, à savoir la Migros et la Coop. Donc là non plus l'objectif ne sera pas atteint. Même si ces trois objectifs sont extrêmement louables, il estime qu'il faut peut-être se donner d'autres moyens. Pour ces raisons, les Verts libéraux refuseront cette motion, mais restent à l'écoute des propositions qui pourraient venir très directement sur chacun des points. Et comme il a déjà eu l'occasion d'en parler, il estime qu'au-delà de cela, la Commune doit également anticiper le futur et il a été proposé que le Conseil administratif, en particulier M. Rodriguez, réfléchisse avec des représentants des partis à l'idée d'un Fonds pour l'économie locale. Pour qu'il puisse y avoir des appels à projets et que ce Fonds puisse être cogéré par les acteurs économiques et politiques. Ce Fonds pourrait représenter, par exemple, 10 % de la taxe professionnelle, de façon aussi à donner du sens à cette dernière et qu'elle soit redistribuée pour des projets, des soutiens, etc. Si le magistrat est prêt à relever cela, ce sera un grand plaisir et si ce n'est pas le cas, son groupe viendra avec une motion spécifique.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse cette motion M 03-2021 R, présentée par le Parti socialiste et les Verts, par 15 voix contre et 6 voix pour.

b) **M 04-2021 P : Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH**

M. Haas donne lecture de cette motion M 04-2021 P (annexe 8)

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 19 voix pour et 2 refus.

M. Haas donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Dupraz souhaiterait que cette motion soit renvoyée en commission Sociale, afin que M. Haas leur expose un peu son point de vue de jeune, qu'il leur fasse part des échos qu'ils ont dans les écoles, aux études ou dans leur environnement. A son avis, c'est un peu ouvrir la boîte de Pandore ; la Commune n'est pas là pour prendre à charge les tests. La santé publique, est du ressort du fédéral. Si la Commune commence à rembourser les tests VIH, après cela va être le cancer du sein, la prostate, etc. Il serait plutôt d'avis de financer les associations qui font de la

prévention, financièrement ou par d'autres moyens. Il estime qu'il serait intéressant d'en discuter en commission sociale, même s'il n'en fait pas partie.

M. Seydoux estime qu'ils ont le temps et souhaite entendre les motionnaires ce soir. Cela peut être intéressant, sachant que des gens suivent la séance sur youtube. Pour sa part, il rejoint son préopinant sur la question de la boîte de Pandore. Il aimerait comprendre quelle est la vraie problématique. Les motions et les résolutions sont, en principe, présentées ici pour résoudre des problèmes ou améliorer une situation. Il demande ce qui fait que ces maladies-là sont une particularité dans leur Commune, qui amène très spécifiquement à présenter cette motion. Il estime que cet hémicycle est l'endroit pour en parler.

M. Haas explique que l'atout de la Commune est cette notion de proximité qui est très importante. Il pense au programme social que la Commune a établi. Il entend bien que les missions de la santé publique sont traitées au niveau de la Confédération. Mais permettre ceci au niveau de la Commune est, à son avis, le meilleur moyen d'agir pour une meilleure connaissance de la prévention sur les IST et les MST de la part des futures générations.

M. Seydoux précise que sa question était de savoir s'il y a un vrai problème, s'il y a une augmentation spécifique de ces maladies et si des gens sont tombés gravement malades parce qu'ils n'ont pas pu se soigner. Il demande à M. Haas s'il connaît des cas qui nécessitent, maintenant, cette spécificité-là sur la Commune.

M. Haas lui répond que ce n'est pas le cas sur la Commune, mais que ça l'est au niveau suisse s'ils lisent le rapport de l'OFSP qui suit et qui est très bien fait. Cela concerne d'ailleurs toutes les générations et certaines maladies sont en hausse. Il est donc tout à fait légitime que la Commune puisse s'y intéresser. Il se dit prêt à en parler en commission.

M. Seydoux est allé regarder les prix des tests sur le site des HUG. Le test HIV coûte CHF 26.- et il est possible de faire le test de la syphilis pour CHF 10.- de plus. Il ne pense donc pas que la question financière soit un problème. Il faudrait qu'il y ait de réels arguments, qu'il soit démontré qu'il y a un vrai problème de santé publique sur cette question-là, afin qu'ils comprennent l'enjeu sanitaire qu'il y a sur la Commune pour accepter cette motion.

M. Haas serait très heureux de faire des recherches plus abouties et d'en parler en commission.

Mme Saas, qui a lu cette motion avec attention, a vraiment besoin d'avoir plus d'explications et surtout, effectivement, plus d'arguments. Elle aimerait connaître les motivations de cette motion parce qu'il est beaucoup question de prévention, mais pour elle, la prévention s'arrête un peu avant de faire des tests. Il faut responsabiliser les jeunes avant d'avoir des rapports sexuels. Au moment du test, c'est déjà trop tard. À son avis, payer les tests n'est pas faire de la prévention en soi. Pour pouvoir se prononcer, elle a besoin de plus de matière.

M. Magnin informe que lors du Bureau, il avait pu poser la question à la personne qui a présenté cette motion sur le sens que les motionnaires voulaient donner à cet objet et où ils voulaient effectivement aller. Ils attendaient ce Conseil municipal pour que les motionnaires leur expliquent cela de façon plus claire. Cela nécessite effectivement d'aller en commission pour une discussion. D'autre part, il demande pourquoi cette prévention cible spécifiquement le VIH et pas d'autres dans la même thématique. Dans le cadre d'une Commune, la responsabilité est surtout sur la prévention. S'ils font de la prévention sur les maladies sexuellement transmissibles, celle-ci porte généralement sur les préservatifs. Et CHF 55.- de préservatifs permettraient de faire beaucoup de prévention plutôt que de se faire tester après. De plus, la Commune n'a pas de dicastère de la santé. Les remboursements ou les prises en charge sont du ressort, soit des assurances, soit au niveau cantonal. Ceci dit, ils peuvent regarder jusqu'à quel point cela peut être critérié, parce que la Commune pourrait, par exemple, tout à fait se voir obligée, par

subsidiarité, de reprendre les tests Covid que le Canton, les assurances ou la Confédération assurent, sachant que le Canton cherche à donner quelques charges aux Communes. Il revient encore sur la prévention qui est exactement un des axes que la Commune veut développer quand elle fait des actions jeunes pour le don du sang. Mais les maladies sexuellement transmissibles ne sont pas l'apanage des jeunes, loin de là. Dans le cadre du don du sang, les jeunes doivent lire un texte et répondre à des questions très intimes qui les font réfléchir sur leur comportement. Et là, c'est un axe de prévention que la Commune a voulu privilégier avec, ensuite, l'action positive qu'est le don du sang.

M. Tinguely fait remarquer que dans le cadre des relations sexuelles, le simple fait de porter des préservatifs va peut-être protéger du VIH, mais ne va pas protéger des autres maladies, telles que les chlamydias ou la syphilis. Ce sont des maladies qui se transmettent par d'autres voies. L'importance de la prévention est d'expliquer aux gens quels sont les risques de transmission, mais quand les gens ont des rapports entre eux, il y a forcément des possibilités de transmettre des maladies. Et effectivement, les maladies sexuellement transmissibles ne sont pas l'apanage des jeunes. Il pense notamment à certaines minorités sexuelles de toutes les générations. Souvent, un des freins premiers, est que les jeunes (surtout après 18 ans) ont des franchises d'assurance maladie de CHF 2'500.- et que les tests ne sont remboursés que si cette franchise est atteinte. Contrairement à ce que dit M. Seydoux, ces tests ne coûtent pas 30.-, mais CHF 160.-. Voici donc quelques pistes qui montrent un peu l'intérêt de cette motion dont il serait bien de discuter en commission.

Pour sa part, **M. Rochetin** estime que cette motion est un peu dans la lignée des motions qui leur sont proposées ces derniers temps, tout comme celle concernant l'économie locale, ou celle concernant les serviettes hygiéniques présentée l'année dernière. Ce sont des sujets qui à son avis sont intéressants, mais présentés, chaque fois, dans une motion largement trop large et qui, au final, les positionne en méchants qui refusent systématiquement. Pour cette motion, s'il regarde les référents de 2019 il se rend compte qu'ils ont des chiffres qu'ils peuvent toujours relativiser. Bien sûr qu'il ne faut absolument pas minimiser tout cela, mais il y a eu 400 cas en 2017, ce qui était moins qu'en 2016. M. Seydoux l'a dit aussi, cette problématique n'est pas spécifique à Plan-les-Ouates. Pour sa part, il abonde complètement dans le sens des propos de M. Magnin, à savoir oui pour la prévention et oui pour cibler les jeunes. Il propose d'aller en commission et de traiter des vrais problèmes des jeunes aujourd'hui. En commission des sports, un chiffre lui hérissé le poil à chaque fois, à savoir que 80 % des adolescents aujourd'hui sont sédentaires. Il y a de nombreux sujets comme celui-ci qui pourraient être traités. Cette motion lui semble trop vague, trop large. Qu'ils se mettent autour d'une table, en commission et qu'ils essaient de ressortir tous les problèmes de leurs jeunes, puisque ce sont les jeunes qui sont touchés. Sur le fond, il estime qu'ils ne peuvent que cautionner le souci de Verts et des socialistes, mais sur la forme, cette motion ne lui plait pas et il ne la cautionnera pas.

M. Favre rappelle que dans leur pays, il existe un système d'organisation pour les grands domaines sur la santé, la défense, l'instruction ; à savoir, la Confédération, les cantons et les communes. S'ils devaient voter ce soir ce type de motion parce qu'ils en ont l'envie et qu'ils en ont les moyens, il ne faut pas oublier que d'autres communes n'ont pas les mêmes moyens qu'eux. Pour sa part, il est pour en discuter en commission, mais il est pour quelque chose qui agisse au minimum sur le Canton de Genève et pas uniquement sur Plan-les-Ouates.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Sociale, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 04-2021 P, présentée par les Verts et Socialistes, en commission Sociale, par 17 voix pour et 5 refus.

B. Résolutions

a) R 03-2021 P : Maintenons les cartes journalières CFF

Mme Baillon donne lecture de cette résolution R 03-2021 P (annexe 9).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Mme Baillon informe qu'il n'y a pas d'argumentaire car cette résolution parle d'elle-même.

M. Rodriguez trouve que cette résolution est une très bonne initiative, surtout qu'ils voient les arguments avancés pour la suppression de ces cartes journalières, dont la diminution d'utilisation de ces cartes, selon le Conseil fédéral. Or, ce qui est étonnant, c'est que sur la commune de Plan-les-Ouates depuis à peu près quatre ou cinq ans, entre 95 et 96 % de ces cartes sont utilisées chaque année. Il aimerait donc bien comprendre où est cette diminution d'utilisation de ces cartes et ne peut donc qu'approuver ce projet de résolution.

M. Magnin prend une autre casquette, à savoir celle de Président de l'ACG et explique que cette dernière a effectivement été consultée par différentes communes qui ont le même souci. L'ACG va écrire aux CFF (elle regarde encore qui sera mis en copie ; si c'est le Conseil fédéral ou d'autres, puisqu'il s'agit d'une régie publique), pour dire que les magistrats des communes genevoises sont opposés à la suppression de ces billets CFF qui sont bien utiles pour leur population. Il donne encore un bref historique sur les CFF, expliquant qu'il y a environ deux ans, une consultation des CFF a eu lieu pour savoir sous quelle forme (digitale ou physique) les communes voulaient ces billets. Ces dernières ont répondu, mais en fait, cela cachait déjà très probablement une envie de se débarrasser de ces billets promotionnels pour les communes. Il y a quelque temps, effectivement, les CFF ont décidé d'arrêter ce système pour passer sur les billets dégriffés, ce qui n'est absolument pas la même philosophie puisqu'avec les billets dégriffés, l'objectif est de gérer les flux de personnes. Alors que les billets communaux permettent à la population d'aller quand elle veut et où elle veut, sur tout le territoire suisse. Avec les plaintes qu'ils ont reçues, les CFF ont décidé de surseoir à cette décision et d'attendre deux ans, en prévenant qu'en 2023, ils proposeront un autre système pour remplacer ces billets. Très personnellement, il soutient donc complètement cette résolution, répétant qu'au niveau de l'ACG, les démarches sont entreprises.

M. Rochetin salue cette résolution. Ils entendent des chiffres en besoin pour la Commune ; c'est vraiment le plaisir de beaucoup de famille de pouvoir bénéficier de ces cartes et s'en aller à travers la Suisse. Pour sa part, il cautionne donc complètement cette résolution.

M. Seydoux annonce que les Verts libéraux s'associe aux éloges et vont soutenir très activement cette résolution.

M. Favre informe que le PLR prend également le train en marche.

Au vu de tout ce qui vient d'être dit et la parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération, au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de résolution R 03-2021 P, présenté par le Parti socialiste et les Verts, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **R 04-2021 P : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale**

Le secrétaire donne lecture de cette résolution R 04-2021 P (annexe 10).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Le secrétaire donne alors lecture de l'exposé des motifs.

M. Rochetin fait remarquer que ce soir, seize personnes seulement les regardent. Si la Commune décidait désormais de diffuser ses séances du Conseil municipal, elle devrait investir dans un système audio-visuel plus performant. Il estime qu'au bout d'un moment, soit on s'intéresse à la politique, soit on ne s'y intéresse pas.

A contrario, **M. Seydoux** estime que cela est une très bonne idée. Il trouve cette diffusion, qui permet à tout un chacun de participer, extrêmement intéressante et a eu des retours positifs de certains spectateurs. Il irait même encore plus loin, de façon à ce que les séances restent enregistrées pendant un moment, permettant aux gens de venir regarder ce qui a été dit sur le sujet qui les concerne ou qui les intéresse. Comme il a eu l'occasion de le faire dans le cadre des discussions du Conseil national, du Conseil des Etats et même du Grand Conseil. Et il est agréable d'avoir vraiment de visu l'attitude des personnes sur des sujets auxquels on s'intéresse. Les Verts libéraux sont extrêmement favorables à cette proposition qu'ils vont donc soutenir. Il estime qu'il s'agit d'un vrai rôle de sensibilisation à la politique qui peut être rempli avec les moyens dont la Commune dispose déjà. Pour sa part, comme il a eu l'occasion de le dire au Bureau, il ne souhaite pas que ces moyens soient modernisés plus que cela. Le fait qu'il y ait au moins le contenu et les discussions fait sens et donne à la population un accès à la politique.

M. Magnin fait remarquer que depuis l'intervention de M. Rochetin, trois personnes de plus se sont connectées. S'il trouve globalement que l'accessibilité à leurs débats, la transparence, est une bonne chose, il craint les dérives qu'ils peuvent voir dans certains hémicycles, parce qu'ils sont diffusés à la télévision. Il veut parler principalement du Grand Conseil de la Ville de Genève où les débats sont bien plus politisés que les leurs et où les personnes prennent la parole pour passer à la télévision et pour se faire remarquer. Ce sont des dérives qu'il craint très particulièrement pour les subir parfois dans d'autres cadres quand les réunions sont diffusées. Jusqu'à présent, cela n'a posé aucun problème sur Plan-les-Ouates, chacun parlait en son âme et conscience sans essayer d'en faire plus. Mais le jour où cela devient plus politisé, le jour où c'est plus idéologique, il est très probable qu'une diffusion risque d'amener à des dérives. Et c'est ce qu'il souhaite éviter, afin qu'ils puissent travailler pour la Commune et pas uniquement pour des idéologies, même si chacun défend effectivement ses idées. Ceci dit, s'ils veulent aller de l'avant sur ce projet, ils peuvent effectivement essayer pendant six mois, en conservant la possibilité de pouvoir remettre cela en question tous les six mois pour arrêter, cas échéant, si cela devait aller trop loin. D'autre part, s'ils veulent aller de l'avant, il est pour du direct uniquement, sans possibilité d'enregistrer ou de filmer ou de prendre des photos comme cela est le cas dans cette salle.

Concernant les 972 personnes qui ont suivi les six premières séances, **M. Dupraz** fait remarquer que 600 personnes ont regardé la première séance du mois d'avril 2020, parce que Plan-les-Ouates était commune test du Conseil municipal en visio-conférence. Là-dessus, il faut être clair et transparent. Il imagine que M. Apothéloz et ses Services ont dû suivre cette première séance pour voir comment cela se passait. Et les autres communes ont certainement également souhaité voir comment Plan-les-Ouates gérait cela. Il ressort aussi dans les chiffres que le vote du budget au mois de novembre 2020, a généré un pic à 100 personnes. En moyenne, ce sont 67 personnes qui suivent le Conseil municipal. Par rapport au test que souhaite M. Magnin, c'est effectivement pour voir comment cela se passe que son groupe propose une période d'essai de six mois. Pour

sa part, il propose que cet objet soit renvoyé en commission Sécurité qui traite également la communication, afin qu'ils puissent discuter de tout cela plus en profondeur. Le but n'est pas non plus de devoir encore investir dans de la technique, mais qu'ils discutent justement du fait que chacun est responsable de ce qu'il dit, etc.

M. Solari précise que la discussion fut nourrie au sein de son groupe et qu'il s'exprime-là à titre personnel. Il remercie le PLR pour cette résolution car il est tout à fait sensible à la question de l'accessibilité à leurs discussions et au fait que cela puisse être entendu par le plus grand nombre. Mais, en même temps, cette résolution soulève deux questions d'ordre éthique majeures. Le choix du canal, d'une part. Jusqu'à présent, ils sont diffusés sur youtube, ils sont en plein GAFA. Il aimerait donc bien qu'ils puissent peut-être réfléchir, si cela se réalise, à trouver un autre canal. Notamment un canal beaucoup plus proche d'eux et qu'ils s'engagent envers une entreprise qui a une certaine éthique et qui essaie de diminuer l'impact du numérique par rapport à l'environnement. D'autre part, il souhaite aussi qu'ils puissent, une fois, discuter du sens et se demander pourquoi ils feraient cela, qu'ils s'interrogent sur l'intérêt d'avoir une large diffusion comme celle-là. Pour éviter les dérives soulignées par M. le Maire, parce qu'il est vrai que parfois, lorsqu'il regarde les débats du Conseil municipal de Genève ou du Grand Conseil, dont il est un grand consommateur, c'est pathétique et désolant. Et pour terminer, il avoue que cela le heurte d'entendre dire que la diffusion de ces séances permettrait aux gens de faire plusieurs choses à la fois. Il s'agit d'un choix de valeur qui le heurte et dont il est prêt à discuter avec le plus grand nombre.

Vu que l'infrastructure existe, que la Commune a déjà mis cela en place et qu'il est proposé de continuer pour six mois, avant d'aviser, **M. Tinguely** serait d'avis de continuer. Etant donné que cela ne nécessite pas d'investissement particulier, il ne voit pas où est le risque, s'ils veillent aux problématiques soulevées par M. Solari. Il pense qu'ils sont très loin d'arriver à une exposition médiatique telles que celles du Conseil municipal de la Ville de Genève ou du Grand Conseil. A ce niveau-là, il n'a donc pas trop peur. Il remarque simplement que de manière générale, même en temps de non-pandémie, il n'y a pas foule au sein du public du Conseil municipal, parce qu'il imagine que devoir attendre deux ou trois heures pour obtenir une information qui peut venir à la fin de la séance ou de devoir rester trois heures pour pouvoir poser une question au Conseil administratif, ce n'est pas quelque chose qui motive beaucoup de personnes, à part des gens qui sont vraiment passionnés. Il estime donc que pouvoir suivre les débats du Conseil municipal en faisant un gâteau ou en faisant le ménage, ce n'était pas problématique. Surtout si c'est pour obtenir une information sur un sujet précis ou suivre le vote de telle ou telle motion ou de telle ou telle délibération. Il trouve donc cela intéressant. Son groupe se posait aussi la question de savoir si les enregistrements devaient rester en place et s'il n'y avait pas la possibilité de proposer aux gens qui les suivent en ligne, de pouvoir aussi poser une question en fin de séance, via internet. De nombreuses questions sont soulevées et il souscrit donc également au fait de renvoyer cet objet en commission Sécurité.

M. Favre relève que la question fondamentale que soulève cette résolution est le manque de communication entre eux et la population. Ils ont tous des appareils sophistiqués pour suivre des émissions, des événements qui se passent à l'autre bout de la planète. Par contre, les gens de Plan-les-Ouates ne savent pas de quoi le Conseil municipal parle, ce qu'il fait et à quoi il sert. Leur fonction serait valorisée si c'est bien fait. Cela vaut la peine d'en discuter en commission. Pour lui, cette résolution est de bon augure.

Le Président estime que cette résolution est d'une grande richesse car elle est au cœur d'un énorme débat sociétal. Mais pour sa part, il n'y est pas très favorable.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commission Sécurité.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette résolution R 04-2021 P, présentée par le groupe PLR, en commission Sécurité, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

7. QUESTIONS

7.1 **Motion D 03-2021 : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates**

Concernant la motion D 03-2021 : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates, **M. Favre** demande ce qu'il va se passer, si le Conseil administratif leur fera des propositions ou si M. Solari et son groupe reviendront avec une autre motion.

M. Solari confirme qu'ils reviendront avec une motion lors du prochain Conseil municipal.

7.2 **Triporteurs pour les aînés**

Mme Baillon explique que les autorités danoises ont pris l'initiative, en 2012, d'acheter des triporteurs pour l'utilisation par des résidences de personnes âgées. A Neuchâtel, les triporteurs sont en libre-service et à Genève, la ATE (Association Transports et Environnement), ainsi que l'association Genève-roule prévoient également l'utilisation de ces triporteurs. L'opportunité d'offrir une mobilité douce et de proposer des alternatives de transport dans le périmètre communal semble intéressant. De nombreuses personnes âgées, surtout lorsqu'elles sont en EMS, se voient contraintes d'abandonner leur voiture, sans pour autant pouvoir utiliser d'autres moyens de mobilité douce pour effectuer des balades dans la campagne. Sortir de leur chambre ou de leur domicile est difficile. A tout âge cela peut être un plaisir de faire une balade à vélo grâce à un triporteur électrique. Après l'année qu'ils viennent de vivre en termes de pandémie, leurs aînés n'ont pas échappé à des moments très difficiles et une telle action serait pour eux un bol d'air. Un tel projet, respectueux de l'environnement et ayant recours à une forme de mobilité douce adaptée, visant cette population, combattrait l'isolement social et permettrait aussi la rencontre intergénérationnelle entre les conducteurs des vélos et leurs passagers. Ce serait un projet original qui permettrait à la Commune de participer à une action sociale, tout en générant un revenu *petits jobs*. Elle demande si le Conseil administratif envisage l'achat ou la location de quelques triporteurs électriques pour permettre le développement d'un tel projet dans un avenir proche. S'il envisage, pour ce faire, d'engager des gens de la Commune dans le cadre des petits jobs pour organiser des balades pendant l'été 2021 si la situation sanitaire le permet et s'il envisage donc rapidement un budget pour un tel projet.

M. Magnin répond par l'affirmative à ces trois questions. Pour le budget, il explique que cela est déjà le cas ; il y a plus d'une année, il a présenté ce projet en commission sociale, avec la cheffe du Service social, Mme Berthod-Hutin. Ce projet porte sur un triporteur. La Commune était entrée en contact avec l'association qui réalise déjà un tel projet dans un autre endroit. Malheureusement, en raison de la pandémie les choses ont dû être arrêtées, cette association faisant face aux difficultés que tout le monde connaît. Le vélo avait été commandé, car la Commune avait le budget pour cela. Mais là aussi, il y a du retard. Ils doivent reprendre ce projet qui n'est cependant pas destiné aux EMS, dans lesquels l'âge moyen est de 92 ans, mais pour la population des aînés, dans le cadre du plan communal, afin d'éviter leur isolement. La Commune a donc les budgets, la volonté, l'endroit pour parquer le vélo et les bénévoles pour le conduire. Elle attend simplement le bon moment pour réaliser ce projet.

Mme Baillon le remercie, si elle avait entendu parler des triporteurs, elle n'avait pas vu le projet dont parle M. Magnin. Raison pour laquelle elle se permet d'en parler aujourd'hui. Elle précise également avoir parlé avec l'animatrice de la Résidence Happy Days, laquelle était très intéressée par ce projet et qui lui a annoncé que 40 % des résidents de cet EMS pourraient

participer à cette activité.

M. Magnin en prend bonne note.

7.3 Municipalisation des institutions de la petite enfance

M. Haas demande s'il existe un projet de municipalisation des dernières structures d'accueil pour la petite enfance qui ne le seraient pas encore ou si un débat à ce sujet pourrait être amené.

M. Magnin explique que deux institutions ne sont pas municipalisées. Il s'agit de la crèche *Le Serpentin* et du jardin d'enfants *Les Abeilles*. Deux situations différentes par rapport à la composition de leur comité et du nombre de personnes qui s'y inscrivent. Il n'y a aucune volonté de forcer une municipalisation à ce jour. En tout cas, le comité et la crèche *Le Serpentin* fonctionnent bien. *Les Abeilles* sont parfois un peu plus en difficulté, car il y a un peu moins d'inscription dans cette structure. Mais il ne va en tous cas pas forcer une municipalisation, bien que la Commune serait peut-être forcée de le faire en fonction des inscriptions et si les comités devaient rencontrer des difficultés. Si personne ne les reprend, il faudra se poser la question. D'autre part, un autre élément peut arriver dans le cadre des CCT (Convention Collective de Travail) qui sont rediscutées avec les syndicats ou la FIPEGS (Fédération des Institutions de la Petite Enfance Genevoises Suburbaines) et sur lesquelles ils ont quelques difficultés à se mettre d'accord. Cela fait maintenant une année et demie, deux ans qu'il y a des discussions sur ce renouvellement de la CCT et peut-être que de guerre lasse, la Commune devra envisager une autre solution. Mais tant que les comités bénévoles sont là et qu'il y a des personnes compétentes pour suivre ces institutions, ce n'est en tout cas pas sa volonté. Il faut tout de même savoir que *Le Serpentin*, c'est plus de CHF 3'000'000.- de subventions communales, ce qui n'est pas une mince affaire à gérer quand on est bénévole.

7.4 Moisissure dans les appartements sis 5 à 15 chemin de Vers

M. Lenoir informe que les appartements sis aux nos 5 à 15 du chemin de Vers, côté nord, souffrent de moisissures. Il demande si ce problème a été remonté au Conseil administratif par la régie et si ce dernier comptait faire quelque chose.

M. Rodriguez répond que les Services techniques des régies sont au courant des problèmes dans certains de ces appartements. La Commune est en contact avec elles quotidiennement et une séance avec l'ensemble des régies aura justement lieu le vendredi 26 mars, par rapport à tous ces appartements. Il en profitera pour revenir sur ces problèmes de moisissures.

M. Lenoir explique qu'il a habité dans ces appartements, il y a 10 ans et qu'il y avait déjà des moisissures. Des enfants pourraient tomber malade, avoir de l'asthme ou autre.

Mme Monbaron précise qu'il y a un projet en étude sur ces immeubles situés au bord du chemin de Vers, lequel consiste à les rehausser. Cela concerne l'entier de ces immeubles. Le Conseil administratif reviendra auprès du Conseil municipal lorsque le dossier sera plus complet.

7.5 Suppression de places de parking au chemin des Aulx

M. Ducrest informe que des doléances lui ont été transmises de la part de certains commerçants du chemin des Aulx, lesquels se plaignent de la suppression de nombreuses places de parking situées plus ou moins devant les Laiteries Réunies. Certains d'entre eux sont très embêtés par la suppression de ces places. Il demande si une forme de compensation est envisageable, s'il est possible de repenser ces places de parking ou de faire quelque chose pour redonner des places de parking à ces commerçants.

M. Rodriguez rappelle que le parking de Skylab, qui se trouve à proximité, est public. Il explique que certaines places de parking avaient été supprimées en lien avec les passages piétons qui

avaient été installés sur l'ensemble du secteur et dont les travaux se sont achevés il y a quelques mois.

7.6 Changement des horaires d'accueil de la Mairie

M. Dupraz, qui a constaté que les horaires d'accueil de la Mairie avaient changé, demande si cela est temporaire ou définitif et quelle en est la raison.

Mme Monbaron répond que deux collaboratrices ont contracté le Covid, raison pour laquelle les horaires ont été modifiés. Cette situation est temporaire.

8. DIVERS

8.1 Exonération et agrandissement des terrasses

M. Magnin informe qu'une demande leur a été faite pour l'exonération et l'agrandissement des terrasses. La Commune est donc entrée en matière, même si celles-ci n'ont pas pu rouvrir le 22 mars 2021. Ces demandes seront traitées au cas par cas.

8.2 Bande dessinée sur Plan-les-Ouates

M. Magnin annonce que la bande dessinée sur Plan-les-Ouates avance bien et qu'elle devrait enfin être prête pour la distribution aux 8P cette année.

8.3 Voyage du Conseil municipal

Le Président leur demande de garder en tête les dates prévues pour le voyage du Conseil municipal, à savoir Pentecôte. Avec un peu d'espoir qu'il puisse se faire.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 22H00, regrettant qu'il ne puisse les convier au verre de l'amitié, en raison de la situation sanitaire.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 11 février**
- b) **Environnement et infrastructures du 22 février**
- c) **Conjointe Sociale et enfance + Environnement et infrastructures + Finances du 25 février**
- d) **Conjointe Aménagement et nouveaux quartiers + Environnement et infrastructures du 1^{er} mars**
- e) **Culture du 8 mars**
- f) **Sports du 11 mars**
- g) **Conjointe Finances + Sociale et enfance du 18 mars**

Annexe 1)

D 23-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 46'000.- destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville.

Annexe 2)

D 24-2021 R : Constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de CHF 70'000.-.

Annexe 3)

D 26-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 32'000.- pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce.

Annexe 4)

D 27-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 370'000.- pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates.

Annexe 5)

D 28-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

D 30-2021 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 75'000.- découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport.

Annexe 7)

M 03-2021 R : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates.

Annexe 8)

M 04-2021 P : Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH.

Annexe 9)

R 03-2021 P : Maintenons les cartes journalières CFF.

Annexe 10)

R 04-2021 P : Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale.

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 23 mars 2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 11 février 2021 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Création du Service des Sports

Suite à la présentation par Mme Monbaron du projet de création du service des sports, lors de la commission de janvier, les commissaires se sont réunis aujourd'hui afin d'approfondir certains points.

Un riche échange a eu lieu concernant les objectifs, les missions et les moyens d'un service des sports.

Une discussion a également eu lieu sur la répartition envisagée des tâches du responsable de service dans deux cahiers des charges. La commission n'y est pas favorable.

La commission a accepté à l'unanimité, la création d'un poste supplémentaire de délégué au sport à 80%, à partir du 1er avril 2021, à la condition que les tâches à effectuer par le responsable du service des sports (ETP 90%) découlent uniquement du cahier des charges d'un chef de service dès cette date.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 12 février 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 23 mars 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 22 février 2021 à 20h00

1. Délibération D 23-2021 : Crédit d'engagement de 46 000 F destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville

Suite à la pétition munie de 93 signatures adressée le 16 mai 2019, le Conseil municipal avait renvoyé cette dernière, lors de sa séance de septembre 2019, au Conseil administratif qui a retenu la pertinence de la demande des signataires.

Le projet est coordonné avec le Canton qui participe financièrement aux travaux de génie civil étant donné que la zone de travaux se situe sur le domaine cantonal. Plan-les-Ouates ne paie que l'abri bus et ses fondations, ainsi que la poubelle.

Le projet de délibération est préavisé favorablement à l'unanimité.

2. Communications du Conseil administratif

Comme à son habitude, le magistrat informe les commissaires de l'avancée des projets et des informations diverses de son dicastère.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
22 février 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 23 mars 2021

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE SOCIALE ET ENFANCE +
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES + FINANCES**

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 25 février 2021 - 20h00

Commissions conjointes

- Présentation du groupe scolaire du Rolliet par les bureaux Brauen,-Wälchli et Tekhne.
- Toute l'école est construite et aménagée au-delà des normes imposées par le DIP.
- De nombreuses questions ont été posées sur le projet et ont obtenu une réponse attendue.

Commission Sociale et Enfance

- La motion M 03-2021 sera traitée avant le CM du 23 mars 2021 par la commission Finances, elle devra se prononcer et reviendra auprès de la commission Sociale, tout cela avant le 23.03.2021.
- Le magistrat en charge présente les différentes structures du Pôle Santé-Social au Cherpines, qui représente une superficie d'environ de 6000m².
- Le projet Engage a fait sa deuxième séance en visio-conférence le 18.02.2021, une troisième est prévue en mars prochain.
- Le déménagement du Japlo et du jardin d'enfants Les Abeilles se déroulera cet été.

La rapporteuse : Romy Ferri

Février 2021

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS ET ENVIRONNEMENT ET
INFRASTRUCTURES**

Date et heure : Lundi 1 mars 2020 à 19h00
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 19-2020 : Crédit d'étude de 100 000 Frs destiné à une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpennes à Plan-les-Ouates

Audition de M. Beer. Suite à cette présentation plusieurs questions sont posées à l'audité, toutes obtiennent une réponse. Après le départ de M. Beer, s'ensuit une vive discussion.

La délibération D 19-2020 est reportée à la prochaine commission avec la présence de M. Lazzarelli.

2. Délibération D 24-2021 : Constitution d'une servitude de passage à tout usage au profit de la parcelle 4435 sise rte du Camp 6 propriété de la commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de 70 000 frs.

La Commission préavise favorablement à l'unanimité cette délibération.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 6 mars 2021

Rapport de la commission Culture

Date et heure : Lundi 8 mars 2021 - 20h00

Lieu : salle du Conseil municipal

1. Présentation de la Musique Municipale de Plan-les-Ouates par la Présidente, Madame Marie-Charlotte Lueber et Monsieur Joël Musy.

2. Communications du CA :
 - Le CA donne des informations sur les avancées des événements prévus du service culturel, ainsi que ceux du Fonds de décoration.

 - Concernant La julienne, un état de la situation est communiqué.

3. Divers :
 - L'association « Plein-les-Watts » a décidé de déménager le festival « Plein-les-Watts » à Lancy à partir de 2022.

 - Le CA travaille sur un plan B pour la culture aux Cherpines.

 - Lancement de l'étude sur la bibliothèque municipale.

 - Le Bonhomme Hiver sera digital cette année.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir
09.03.2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 11 mars 2021 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Présentation du parcours sportif des Sciers

Il s'agit d'un parcours sportif intégré dans le quartier des Sciers avec une quinzaine d'îlots d'activités physiques. Présentation du genre d'exercices physiques proposés à chaque îlot, les îlots sont soit aménagés, soit les exercices se font en utilisant le mobilier urbain. Deux buts : augmenter le lien social dans le quartier et encourager les activités physiques.

Divers : Activités sportives en ville

Présentation de diverses activités sportives proposées par la Commune. Il s'agit de cours gratuits ponctuels pour inciter les personnes à bouger, ou à reprendre une activité physique. Ces cours sont encadrés par des coaches diplômés et actifs sur la commune.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 15 mars 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE FINANCES – SOCIALE ET ENFANCE

Lieu : FONGIT, rue de la Galaise 34
Date et heure : Jeudi 18 mars 2021 – 19h00

19h00 : Commission Finances

1. Visite de la FONGIT et présentation

La FONGIT a comme dessein de soutenir des *start-ups* qui sont dans le domaine de la *high technology*, mais dont le projet répond également à un besoin social.

Quelques questions des commissaires ont suivi la présentation.

20h00 : Commissions Finances + Sociale et enfance

2. Motion M 03-2021 : Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates – Bons de solidarité

A lieu une discussion enrichissante qui mène à une intention générale exprimée par les commissaires et les Conseillers administratifs de promouvoir le commerce de proximité et les liens entre les activités locales et la population de la Commune. La majorité des commissaires estiment que le système de bons n'est pas celui qui mènera au but recherché.

La Commission Sociale et enfance préavise défavorablement cette motion par 6 contre et 3 pour.
La Commission Finances préavise défavorablement cette motion par 5 contre et 4 pour.

21h00 : Commission Finances

3. Présentation du bilan 2021 des Ressources humaines, suivie de la présentation des Journées du savoir-faire horloger.

5. Délibération D 23-2021 : Crédit d'engagement de 46'000 F destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

6. Communications du Conseil administratif

b. Demande de dépassement budgétaire

- 1) Dépassement (n° 0110.100.31180.000) de 13'949 F pour les licences de visioconférence.
- 2) Dépassement (n° 3210.000.31320.000) de 10'000 F pour l'étude de la bibliothèque (réallocation au n° 3220.200.31300.540).

Marion LOGEAN, rapporteuse



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 23-2021**
Séance du 23 mars 2021**DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 46 000 F destiné à l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt Roday à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville

Vu l'arrêt des transports publics « Roday » des lignes TPG 44 et 62 circulant sur la route d'Annecy,

vu que cet arrêt des transports publics n'est pas équipé d'un abri bus,

vu la pétition Pe 05-2019 du 16 mai 2019 adressée au Conseil municipal, munie de 93 signatures, demandant l'installation d'un abri bus à l'arrêt « Roday » en direction de Carouge,

vu le renvoi au Conseil administratif de la pétition Pe 05-2019 le 24 septembre 2019 par le Conseil municipal,

vu les 135 montées par jour en moyenne pour l'arrêt « Roday » en direction de la ville, attestant de sa fréquentation et justifiant l'aménagement d'un abri bus,

vu l'exposé des motifs EM 23-2021, de février 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter l'aménagement d'un abri bus à l'arrêt « Roday » à Plan-les-Ouates en direction du centre-ville.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 46 000 F, destiné à financer la construction et l'aménagement de cet abri bus.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 46 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 46 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

SCA/MC/phz- # 93'029 – SF/PL – 23.03.2021

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 24-2021**
Séance du 23 mars 2021

DELIBERATION

relative à la constitution d'une servitude de passage à tous usages au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la commune de Plan-les-Ouates, pour un montant à charge du bénéficiaire de 70 000 F

vu la parcelle N° 4434, dite Promenade Tordue, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la présence d'une servitude déjà existante RF 35 611 à tous usages, à charge de la parcelle N° 4434, propriété de la commune de Plan-les-Ouates et au profit des parcelles N°s 4342, 4344, 4345, 4360, 4361, 4407, 4408, 4427, 4428, 4512 et 4513,

vu l'utilisation jusqu'alors du chemin existant situé sur la parcelle N° 4434 pour l'accessibilité par des véhicules au garage situé au bout de la parcelle N° 4435,

vu le plan de servitudes établi par le bureau Géomètres associés Ney & Hurni SA le 30 juin 2020 qui reprend l'assiette du chemin précité,

vu le projet de construction de 2 villas sur la parcelle N° 4435 relatif à l'autorisation DD 112'943 délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 9 décembre 2020,

vu l'exposé des motifs EM 24-2021, de février 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter la constitution d'une servitude de « passage à tous usages » au profit de la parcelle N° 4435, sise à la route du Camp 6 et à charge de la parcelle N° 4434 propriété de la Commune, selon le plan de servitudes établi par le bureau Géomètres associés Ney & Hurni SA le 30 juin 2020, moyennant le paiement d'une indemnité de 70 000 F, sachant que les frais de maintien et d'entretien de cet espace sont partagés entre les différents bénéficiaires de cette servitude tout au long de la durée de vie de celle-ci.
2. De comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant la création de cette servitude.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 26-2021 P**
Séance du 23 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates en faveur de la mobilité douce

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade Tordue est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'important flux piétonnier et cycliste existant et cohabitant sur la Promenade Tordue,

vu la largeur insuffisante de la voie de mobilité existante sur la Promenade Tordue pour garantir la sécurité et le confort des différents types d'usagers,

vu les conflits croissants et nombreux entre usagers sur la Promenade Tordue, relevés par la Police municipale de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la décision du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 21 mars 2017 refusant la délibération D 72-2017 relative à l'amélioration du cheminement de mobilité douce de la Promenade Tordue et traversée du chemin de Vers,

vu l'élaboration d'un nouveau projet de réaménagement de la Promenade Tordue destiné à améliorer la sécurité et le confort des usagers,

vu l'exposé des motifs EM 26-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue en faveur de la mobilité douce.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 32 000 F, destiné à réaliser cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 32 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/bg/yg # 96'028 – SF/PL – mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 370 000 F pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM, sise 60 chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Vu la dégradation des peintures recouvrant les éléments métalliques des façades du bâtiment,

vu la surchauffe que le soleil génère dans les salles de classes nécessitant la pose de films sur les vitrages,

vu les problèmes récurrents constatés sur les stores qui nécessitent leur remplacement,

vu la nécessité de nettoyer le calcaire accumulé au fil du temps sur les parties des façades du bâtiment recouvertes de faïences,

vu l'absence de lignes de vie sur les toitures des couverts,

vu la nécessité de remplacer les coupoles cassées et de sécuriser ces dernières,

vu l'exposé des motifs EM 27-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'entretien exceptionnel et la rénovation partielle des façades de l'école Champ-Joly CM à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 370 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 370 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 370 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 28-2021 P**
Séance du 23 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N°529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force, prévoyant la réalisation d'immeubles au cœur d'un parc paysagé,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier, qui reprecise les contours des aménagements paysagers du quartier,

vu le concours paysagiste sur les espaces publics du périmètre lancé par la Commune en 2017 et remporté par le bureau In Situ qui prévoit sur la parcelle dite de « césure verte », entre les immeubles des Sciers et l'école Le Sapay, la création de jardins potagers destinés aux habitants du quartier,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué afin de permettre la mise en œuvre des aménagements paysagers du quartier des Sciers et notamment la réalisation de ces jardins potagers,

vu la volonté communale d'offrir aux habitants du périmètre la possibilité de cultiver leur propre jardin dans le respect de l'environnement,

vu l'acte de mutation parcellaire de 1^{ère} étape, constituant un nouveau support parcellaire en créant notamment la parcelle 7315 destinée à supporter ces jardins, signé le 30 octobre 2018 entre les différents propriétaires de droits à bâtir du PLQ Les Sciers,

vu la proposition des propriétaires de la parcelle N° 7315 de faire bénéficier la Commune d'une servitude à usage de jardins,

vu le plan de servitude préparé par le bureau HKD et daté du 16 novembre 2020,

vu l'acte notarié préparé par Me Vallery pour la création de cette servitude,

vu l'exposé des motifs EM 28-2021, de mars 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes notariés nécessaires à la création d'une servitude à usage de jardins au bénéfice de la Commune sur le périmètre du PLQ N° 529-29'783 Les Sciens à Plan-les-Ouates.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
3. D'accepter que le coût prévisible de cette opération, comprenant les frais d'acte et autres droits, se monte à environ 10 000 F, soit comptabilisé en charge dans le compte de résultats.
4. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.

SCA/YG/phz/bg #98'515– SF/PL – mars 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 30-2021**
Séance du 23 mars 2021

DELIBERATION

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport

Vu le vote du budget 2021 par le Conseil municipal,

vu la volonté énoncée par le Conseil administratif en octobre 2020 de créer un service des sports et sa décision de validation du 25 février 2021,

vu la volonté du Conseil municipal de doter ce service, dès sa création, d'un poste supplémentaire dédié au soutien et à l'accompagnement des associations sportives communales ainsi qu'à la promotion du sport, et sa demande de recevoir des explications détaillées lui permettant de se déterminer sur l'ouverture de ce poste en 2021, par le biais d'un crédit budgétaire supplémentaire,

vu la présentation en commission Sports de l'organigramme et de la vision de ce futur service,

vu les préavis favorables de la commission Sports, dans sa séance du 11 février 2021, et de la commission Finances, dans sa séance du 18 mars 2021, de doter ce service des sports d'un poste supplémentaire à 80% à partir du 1^{er} avril 2021 suite aux explications reçues,

vu l'exposé des motifs EM 30-2021, de mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter l'ouverture d'un poste supplémentaire, à 80%, dès le 1^{er} avril 2021, à destination du service des sports qui sera créé à cette date, en vue du soutien et de l'accompagnement des associations sportives communales, ainsi qu'à la promotion du sport.
2. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F à cet effet, salaires et charges comprises.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 02.30.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SEE/SF – 23.03.2021 - # 99625

MOTION

Soutenons l'économie locale de Plan-les-Ouates

Considérant :

La commune de Plan-les-Ouates a toujours eu le souci d'encourager la solidarité avec les différent.e.s acteurs et actrices de la vie économique et sociale présent.e.s sur son territoire. En cette période de crise sanitaire qui affecte les petits commerces, nous souhaitons que cette solidarité puisse s'exprimer d'une manière concrète à leur égard.

En raison de ces circonstances exceptionnelles et en complément de l'aide aux associations, à l'économie et à la culture de CHF 200'000.- votée par le CM lors de l'élaboration du budget 2021, en se basant sur les projets réalisés par les communes de Lancy¹, la ville de Genève² et de Versoix³, nous souhaitons soutenir les commerçante.s et artisan.e.s de Plan-les-Ouates par la distribution de bons d'achat solidaire à chaque habitant.e de Plan-les-Ouates.

Cette action permettra non seulement de faire connaître les commerces de proximité, mais aussi d'encourager l'ensemble des habitant.e.s à soutenir l'économie locale.

En conséquence, sur proposition du Parti socialiste et des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. De mettre en oeuvre la distribution de bons d'achat solidaire à tous les habitant.e.s de Plan-les-Ouates d'un montant global de CHF 330'000.-, soit env. CHF 20.- à CHF 30.-⁴ / personne⁵
2. De prévoir un prélèvement pour un montant complémentaire maximal de CHF 330'000.- dans le budget de fonctionnement 2021.
3. De présenter, si nécessaire, une délibération pour un dépassement de budget.

MOTION REFUSEE PAR 15 NON ET 6 OUI.

Signataires : Glenna Baillon-Lopez, François Haas, Teo Kutner, Marion Logean, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

¹ <https://www.lancy.ch/actualites/bon-de-solidarite>

² <https://www.geneve.ch/fr/actualites/covid-mesure-bons-achat-solidaires-prolongee-elargie>

³ <https://www.versoix.ch/news/commune/la-ville-de-versoix-offre-un-bon-de-chf-20-a-tous-ses-habitants-afin-d-aider-ses-commerces-de-proximite-4271>

⁴ En coupure si possible de CHF 5.--

⁵ Nombre d'habitant.e.s fin 2019 : 10661 arrondi à 11'000

Exposé des motifs

- La période que nous traversons depuis mars 2019 est exceptionnelle et particulière par sa dimension planétaire, sa gravité et ses conséquences multiples tant sur le plan sanitaire que financier, économique, politique, social et environnemental. L'enjeu est immense, les défis multiples et variés.
- Le modèle actuel de gestion de la crise montre souvent des fragilités et des manques selon l'échelle d'analyse. Une approche plurielle et diversifiée est donc indispensable.
- L'idée du bon d'achat solidaire n'est pas nouvelle. Des pratiques similaires ont vu le jour depuis l'automne, sous des formes différentes, à Carouge, Lancy, Versoix, Thônex et en ville de Genève. A Genève le dispositif mis en place a permis d'injecter 8.8 Millions de francs dans l'économie locale entre le 7 décembre 2020 et le 18 janvier 2021. Carouge prévoit d'investir 400000 pour 2021 pour distribuer un bon de 20 francs à la population et octroyer une participation de 20% sur des bons d'achat.
- Il nous semble une nécessité impérative de s'engager à soutenir les actrices et acteurs économiques locaux tels que, coiffeurs, instituts de soins, café restaurants, artisans, réparateurs de vélo, toutes personnes donnant des cours sur Plan-les-Ouates, imprimeur, graphiste, etc.
- L'aide n'est pas l'horizon de notre intention. Il s'agit plutôt ici d'une incitation à créer de l'activité économique et à redonner confiance aux consommatrices et consommateurs. Nous sommes donc sur le versant d'une politique d'investissement à l'effet multiplicateur, visant aussi à réorienter la consommation vers plus de proximité, de circuit court et d'éthique. Cette intention est aussi cohérente avec l'ambition « neutralité carbone 2050 » que le Conseil d'Etat a décrété fin 2019. N'oublions pas non plus la volonté exprimée par notre Conseil Municipal qui a approuvé la motion pour la réalisation d'un plan climat début 2020.
- La crise actuelle accélère sans concessions le basculement numérique d'où l'importance et l'intérêt d'encourager les habitantes et habitants de Plan-les-Ouates d'aller à la rencontre des actrices et acteurs locaux afin de favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble.

Nous vous invitons à soutenir cette motion, témoin de notre empathie et d'un fort sens pragmatique, en la renvoyant en commission pour une analyse plus approfondie et attentive.

PROJET DE MOTION

Pour le remboursement des tests de dépistage liés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que :

- La Constitution suisse dit à la Confédération et aux cantons de s'engager à ce que toute personne bénéficie de soins nécessaires à sa santé (art. 41 al. 1 let. b Cst.),
- la Constitution de la République et canton de Genève dit que l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé (art. 172 al. 1 Cst/GE),
- les Hôpitaux Universitaires de Genève et l'Office fédéral de la santé publique informent que certaines infections sexuelles sont en hausse,
- le débat et la prévention autour des infections sexuellement transmissibles et du VIH sont d'intérêt public,
- un dépistage est onéreux et que tout un chacun n'a pas les moyens de se faire dépister.
- l'importance du dépistage des infections sexuellement transmissibles n'est pas forcément dans les moeurs de la population,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- De permettre à chaque personne résidant sur Plan-les-Ouates de se faire rembourser par la commune un test de dépistage concernant les infections sexuellement transmissibles et le VIH par semestre d'année civile.

Le groupe Les Verts et Socialistes :

François HAAS, Marion LOGEAN, Glenna BAILLON, Dominique TINGUELY, Nathalie RUEGGER, Marco SOLARI, Teo KUTNER, Pierre TORRI.

Exposé des motifs

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'Office fédéral de la santé publique nous informe que les cas de certaines infections sexuellement transmissibles sont en augmentation, par exemple la syphilis. [source ci-dessous]

La lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH est l'affaire de chacun.e. Il en va de la santé publique. Le/la citoyen.ne doit agir en conséquence et adopter une attitude responsable en se protégeant et en allant se faire dépister en cas de doute ou simplement par vigilance. Cela dit, l'initiative d'aller se faire dépister n'est pas ancrée dans toutes les générations. Le problème est que ces infections ne vont pas disparaître s'il n'y a pas de prévention et de dépistage. L'importance des tests et des dépistages n'est, avec la crise sanitaire actuelle, plus à démontrer et elle permet de contrôler au mieux les maladies.

Il existe de multiples raisons qui font que la population ne va pas se faire dépister, mais il en existe surtout certaines sur lesquelles la commune peut agir. Deux axes d'actions s'offrent à nous : la prévention et le dépistage, sachant que nous disposons d'un large éventail de canaux sociaux par lesquels atteindre la population de Plan-les-Ouates.

La commune a, ou peut se donner, les moyens techniques pour organiser un projet comme celui-ci, notamment en collaborant avec le service social qui pourrait permettre un professionnalisme certain pour recevoir les personnes souhaitant se faire rembourser leur dépistage.

Offrir la possibilité de se faire rembourser ce dépistage semestriel, c'est avancer dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles.

Autoriser ce remboursement, c'est également ancrer dans les futures générations de la commune l'importance des dépistages. La prévention est un enjeu sur le long terme et sachant que les jeunes de moins de 20 ans constituent 30% de la population de Plan-les-Ouates, ce dernier est de taille.

Car l'argent ne devrait pas être un frein à la santé de tou.te.s, nous vous encourageons à voter cette motion.

Sources: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-zu-infektionskrankheiten/hiv-sti-statistiken-analysen-trends.html>

Prix tests aux Hôpitaux Universitaires de Genève :

- VIH: 55.- / 25.- dès 18 ans révolus
- IST: 100.-

RÉSOLUTION

au sens des articles 37 et suivants du règlement du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

Maintenons les cartes journalières CFF

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Suisse dispose d'un remarquable réseau de transports publics, notamment de voies ferrées, permettant de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, par contre les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses, même avec un abonnement demi-tarif.

Notre commune de Plan-les-Ouates achète chaque année 9 abonnements généraux permettant de mettre à disposition des habitant-e-s de Plan-les-Ouates autant de cartes chaque jour au prix de CHF 42. Depuis plusieurs années, cette offre est appréciée par la population et la commune parvient, avec les ventes, à couvrir les dépenses engagées pour acquérir ces abonnements.

La décision de l'Alliance SwissPass de supprimer cette possibilité de cartes journalières dans les communes à l'horizon 2023 est vraiment regrettable. Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la disparition d'une prestation appréciée, en particulier des aînés qui ne disposent pas forcément de tous les outils techniques pour bénéficier d'autres avantages proposés, tels que les billets dégriffés, est un choix vraiment discutable.

Les arguments avancés quant à la diminution de l'utilisation de ces cartes et des difficultés de distribution nous semblent contestables sur la base des constats faits dans plusieurs communes de notre canton. En outre, les projets futurs de remplacement par d'autres offres sont actuellement trop flous pour accepter cette décision en l'état.

Dans ces conditions, il est nécessaire que la commune de Plan-les-Ouates manifeste son opposition à la suppression de cette offre appréciée de la population et se joigne aux interventions déjà annoncées d'autres communes à Genève et en Suisse.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECLARE

par 21 oui (unanimité)

- s'opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes ;
- transmettre, par l'entremise du Conseil administratif, la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier l'Alliance SwissPass, les CFF ainsi qu'au DETEC.

Signataires : Glenna Baillon-Lopez, François Haas, Teo Kutner, Marion Logean, Nathalie Ruegger, Marco Solari, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

Conseil municipal
Séance du 23 mars 2021
R 04-2021 P

PROJET DE RESOLUTION

Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale

Vu le peu d'information politique transmis par les partis à la population en cours de législature,

vu l'intérêt de certains habitants aux sujets communaux et la curiosité d'autres,

vu le manque de temps « pour tout faire » souvent exprimé par tout un chacun,

vu la méconnaissance du fonctionnement politique communal constatée lors de conversations ou d'élections,

vu l'adaptabilité du Conseil municipal de notre Commune durant la période de restrictions sanitaires,

vu les incertitudes sur la durée et la teneur future de ces restrictions,

vu la diffusion sur You Tube des séances du Conseil municipal afin d'assurer l'accès aux séances par le public,

vu la possibilité ainsi offerte à la population de suivre ces séances, entièrement ou partiellement, sans quitter son domicile, et en pouvant faire d'autres choses en même temps,

vu que ces séances sont diffusées en direct et ne restent pas sur la Toile,

sur proposition du PLR Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'informer la population de cette possibilité de suivi de ses séances sur You Tube par le biais des supports de communication communaux.
2. De continuer la diffusion de ses séances en direct sur You Tube même lorsque le public sera à nouveau autorisé à assister aux séances du Conseil municipal.
3. D'offrir cette prestation à la population pour une durée de 6 mois après l'information à la population, puis de voir s'il y a ou non de la demande pour une prolongation.

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri.

EXPOSE DES MOTIFS

Malgré la crise sanitaire, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a tout fait pour pouvoir siéger. Il a été précurseur en matière de visioconférence puisqu'il a procédé au test de ce système pour l'entier des Conseils municipaux du Canton.

Depuis lors, les restrictions concernant la tenue de ses séances ont été modifiées, le Conseil a pu siéger en présentiel, mais sans accès pour le public.

Une nouvelle solution a été mise en place par le service informatique de la Mairie que nous remercions au passage. Celle-ci consiste à diffuser la séance sur You Tube, en direct, et de la supprimer dès qu'elle est terminée.

Ce mode de faire a permis aux personnes qui le souhaitaient, de suivre nos séances depuis chez elles.

Il s'avère que le nombre de vues de celles-ci (972 pour les 6 séances) a été bien plus conséquent que le nombre de personnes que nous pouvons généralement compter parmi le public à chaque séance, puisque les doigts d'une seule main y suffiraient.

Dès lors que :

- les modes de vie actuels ne permettent pas à tous ceux qui le souhaiteraient d'assister à nos séances,
- la diffusion telle que faite actuellement permet de suivre la séance depuis chez soi, avec ou sans interruption, tout en faisant d'autres choses en même temps,
- que la communication que nos différents partis effectuent en cours de législature est assez maigre,
- que nos débats pourraient déclencher des vocations,
- que nos décisions influent sur la vie des habitants et des entreprises de notre Commune.

Nous proposons d'une part d'informer plus largement la population de la possibilité qui lui est offerte de suivre l'actualité politique communale depuis chez elle et d'autre part, de continuer cette diffusion même lorsque le public sera à nouveau autorisé à suivre nos débats sur place.

Cela étant, au vu de la logistique nécessaire à cette transmission, nous proposons de limiter cet essai à 6 mois après l'information à la population, puis de faire un point sur nos constatations et sur les retours éventuels qui nous seraient faits.

Suite aux 6 séances qui se sont déroulées selon ce mode de fonctionnement, nous constatons que nos façons de nous exprimer n'ont pas fondamentalement changé, que nos échanges restent majoritairement emprunts de respect et de courtoisie et qu'il ne devrait pas y avoir de raison pour que cela change.

Nous vous invitons dès lors à accepter cette résolution.